

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-075 - 99999, boulevard Albert Hudon

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-075 afin d'autoriser la construction d'une école primaire de trois étages comprenant 32 classes pour le 99999, boulevard Albert Hudon, soit le lot 6 422 823 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 14 avril 2026